EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 2 novembre 2026

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Enzo Colamonaco, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu le règlement communal de circulation modifié du 17 décembre 2014;

Considérant que des travaux d'échafaudage auront lieu dans la rue St Roch à hauteur de la maison nr.18 à Reimberg ;

Considérant que l'information par le maître d'ouvrage du chantier est prise en compte comme justification adéquate de l'urgence;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

arrête à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1er Pour le mercredi, 4 novembre 2026, sauf imprévus;

Art. 2. Interdiction de circuler sur une moitié de la chaussée dans la rue St Roch à hauteur de la maison nr.18 à Reimberg ;

Art. 3 La circulation sera réglée moyennant des panneaux de signalisation.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 2 novembre 2026

Pour le collège échevinal,

Le Secrétaire communal
(s) R Wolff



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen